

---

**Michel et Monique BONNARD**

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-63-08-28-09

06-80-16-20-55

E-mail : bonnard63@gmail.com

**Monsieur le Maire**

Hôtel de Ville

10, rue Philippe-Marcombes

63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 30 juillet 2026

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet : Rue des Prés-Hauts – mur présentant un risque d’effondrement – demande de suivi des mesures de mise en sécurité – propriété de Mme Élisabeth MASSENA**

**Pièces jointes : photographies du mur et des dispositifs de protection**

**Monsieur le Maire,**

Nous avons récemment pris contact avec les services municipaux chargés des procédures de mise en sécurité des immeubles au sujet des désordres affectant un mur d’environ trois mètres de hauteur, situé rue des Prés-Hauts et appartenant à Mme Élisabeth MASSENA

Mme VOSNIAK a eu l’amabilité de nous renseigner sur l’état d’avancement de ce dossier. Elle nous a notamment indiqué que la propriétaire avait été mise en demeure, dès le mois de novembre 2025, de remédier aux désordres constatés, lesquels sont susceptibles de compromettre la sécurité des usagers de la rue des Prés-Hauts.

Elle nous a également précisé que des barrières de protection avaient été installées à l’aplomb du mur afin de prévenir tout accident. Nous comprenons pleinement la nécessité de ces mesures conservatoires.

Comme le montrent les photographies jointes, ce mur comporte une porte constituant l’accès principal à la propriété de Mme MASSENA. Il nous a été indiqué que les barrières, qui neutralisent actuellement cet accès, seraient maintenues jusqu’à l’achèvement des travaux demandés à la propriétaire. Cette précaution nous paraît également justifiée au regard de la situation.

Toutefois, si un débroussaillage de la parcelle a bien été réalisé par la propriétaire, afin de permettre à vos services d’examiner le mur et de déterminer la nature des travaux nécessaires, aucun chantier ne semble avoir débuté à ce jour, alors que près de huit mois se sont écoulés depuis la mise en demeure.

Cette situation entraîne désormais pour nous des conséquences directes et importantes. Mme MASSENA ne pouvant plus accéder à sa propriété depuis la rue des Prés-Hauts, les personnes

se rendant chez elle, à pied ou en véhicule, empruntent notre propriété pour rejoindre le boulevard Thermal.

Cette circulation, qui s'est progressivement installée dans la durée, nous occasionne une gêne croissante et ne saurait constituer une solution pérenne, alors même que notre propriété n'a pas vocation à se substituer à l'accès habituel de la propriété voisine.

Dans ces conditions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer les suites données à la mise en demeure adressée à la propriétaire ainsi que, dans la mesure du possible, le calendrier prévisible de réalisation des travaux.

Nous vous remercions également de bien vouloir prendre, dans le cadre de vos compétences, toute disposition utile afin que les travaux nécessaires soient entrepris dans les meilleurs délais et d'examiner, si les conditions légales sont réunies, la mise en œuvre des mesures permettant d'assurer l'exécution effective des prescriptions adressées à la propriétaire, notamment, le cas échéant, d'une astreinte.

Nous souhaitons naturellement que cette situation puisse être résolue de manière constructive, dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la voie publique comme de chacun des propriétaires concernés.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et de nous tenir informés des mesures envisagées,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

**Michel BONNARD**

**Monique BONNARD**